

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM ECO

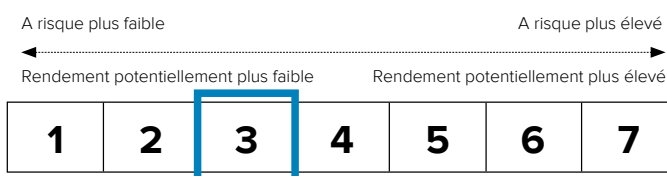
Codes ISIN Action C : FR0013344942, Code ISIN Action D : FR0013346806

Société de gestion : MONTLAKE Management LTD

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- En tant que nourricier, la SICAV CORUM ECO a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier à savoir : *L'objectif de gestion de l'OPCVM maître « BUTLER CORUM UCITS ICAV » est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créances émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés spéculatifs.*
- *La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne (la dénomination « ECO » fait référence aux émissions d'entreprises de la zone géographique et économique européenne, à savoir European Corporate Entities). Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur des marchés organisés, des titres d'Etats, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créances. Elle vise à obtenir un objectif de performance annualisé de 4% sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2026 qui pourra être diminué des frais de gestion réels propres à l'OPCVM nourricier. Cet objectif de performance ne constitue pas une quelconque protection ou garantie de performance.*
- *Le portefeuille du Compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95% de l'actif, en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créance par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc) et en raison de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. A ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100%.*
- L'OPCVM « CORUM ECO » est une SICAV nourricière de droit français ayant pour OPCVM maître le compartiment « CORUM ECO 18 UCITS FUND » de l'ICAV de droit irlandais « BUTLER CORUM UCITS ICAV ».
- La SICAV nourricière CORUM ECO sera investie en permanence au moins à hauteur de 90% dans des actions du compartiment maître CORUM ECO 18 UCITS FUND et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.
- La SICAV nourricière dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiées par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- **Souscription / rachat** : La valeur liquidative est établie le jour J, soit le même Jour Ouvré que celui de l'OPCVM maître, les deuxième et quatrième mardi du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par Corum AM chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La SICAV sera fermée à la souscription le 25 mars 2019. A compter de cette date, seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- **Durée de placement recommandée** : minimum 5 à 8 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque".

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital.

Le profil de risque de l'OPCVM nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui de l'OPCVM nourricier. L'OPCVM peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments

souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,2% TTC maximum*
----------------	-------------------

Frais prélevés par le l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.corum.fr/corum-eco ou <http://mlcapital.com:regu/butler-corum>.

(*) Les frais courants qui sont basés sur une estimation, ne comprennent pas : les frais d'intermédiation excepté dans le cas de

frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La performance de l'OPCVM nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

PERFORMANCES PASSÉES

L'OPCVM créé le 11/09/2018 ne bénéficie pas d'un historique de performance. Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées. Les performances

passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul des performances.

Année de création de l'OPCVM : 2018

Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler – 75008 PARIS, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site internet suivant www.corum.fr/corum-eco.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la banque centre d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : <http://mlcapital.com/regu/butler-corum>
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet du distributeur CORUM AM www.corum.fr/corum-eco.

- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.mlcapital.com/mlc/remuneration-policy. Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à risk@mlcapital.com.
- La responsabilité de MONTLAKE Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM a été agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 07/08/2018, RCS Paris 842 466 328

MONTLAKE Management est agréée en Irlande par la Banque Centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.